



Cotisations 2025/2026

CATEGORIE	SIEGE + ASS. RC	ASS. PERS. FACULTATIVE	CR Nouv. Aq.	CD 24	PART CLUB			TOTAL			
					Base	Ecole	Forfait escalade	Sans AP		Avec A. P.	
								Base	Escalade	Base	Escalade
A1 >65 ans	45,50 €	24,00 €	1,50 €	2,00 €	35,00 €		70,00 €	84,00 €	154,00 €	108,00 €	178,00 €
C1 Conjoint	38,50 €	24,00 €	1,50 €	2,00 €	35,00 €			77,00 €	77,00 €	101,00 €	
E1 18≤Enfants≤24	31,50 €	19,60 €	1,50 €	2,00 €	32,00 €			67,00 €		86,60 €	
E2 Enfant<18	26,50 €	19,60 €	1,50 €	2,00 €	22,00 €	40,00 €		52,00 €	92,00 €	71,60 €	111,60 €
J1 18≤Jeunes≤24	41,50 €	19,60 €	1,50 €	2,00 €	32,00 €		70,00 €	77,00 €	147,00 €	96,60 €	166,60 €
J2 Jeunes≤18	37,00 €	19,60 €	1,50 €	2,00 €	22,00 €	90,00 €			152,50 €		172,10 €
P1 Professionnel	50,50 €	24,00 €	1,50 €	2,00 €	35,00 €		70,00 €	89,00 €	159,00 €	113,00 €	183,00 €
T1 Adulte	55,50 €	24,00 €	1,50 €	2,00 €	35,00 €		70,00 €	94,00 €	164,00 €	118,00 €	188,00 €

L'adhésion à l'association Périgord Escalade inclut la licence à la Fédération Française des Clubs Alpains et de Montagne (FFCAM). Elle est nécessaire à l'accès aux activités et sorties proposées par l'association Périgord Escalade en sites naturels d'escalade.

La cotisation Forfait Escalade permet à l'adhérent, à son conjoint et à ses enfants licenciés au club l'accès à la salle de Veyrignac, aux murs d'escalade utilisés par le club et aux sorties encadrées.

La cotisation Ecole permet à l'adhérent mineur de participer aux séances et sorties de l'école d'escalade

Périgord Escalade
Club Alpin Français
 de Sarlat et du Périgord Noir
 La Charbonnière
 24200 Carsac-Aillac
 Association Agréée Jeunesse et Sport
 SIREN : 808 465 736



**LICENCE 2025-2026 - PART FÉDÉRALE PAR CATEGORIE -
TARIFS ASSURANCE et ABONNEMENT L.M.A.**

CATEGORIE	DEFINITION DES CATEGORIES		PART FEDERALE
	DEFINITION	CONDITIONS à remplir au 1 ^{er} janvier 2026	
00	licencié à vie	sur décision exceptionnelle du Comité Directeur de la fédération	0 €
A1	licencié de plus de 65 ans et depuis plus de 10 ans sans interruption	né(e) avant le 01/01/1961 et licencié avant le 01/09/2016	27,00 €
C1	conjoint(e) de licencié dans le même club		20,00 €
E1	enfant de licencié dans le même club de 18 à 24 ans	né(e) entre le 01/01/2002 (inclus) et le 01/01/2008 (exclu)	13,00 €
E2	enfant ou petit enfant de licencié dans le même club de moins de 18 ans	né(e) le 01/01/2008 ou après	7,00 €
J1	jeune de 18 à 24 ans	né(e) entre le 01/01/2002 (inclus) et le 01/01/2008 (exclu)	23,00 €
J2	jeune de moins de 18 ans	né(e) le 01/01/2008 ou après	18,50 €
P1	Professionnel de l'encadrement des disciplines sportives listées à l'article 2 des statuts de la FFCAM Gardiens de refuge en activité	sur présentation de la carte professionnelle délivrée par le ministre chargé des sports	32,00 €
T1	licencié de plus de 24 ans	né(e) avant le 01/01/2002	37,00 €

**A la part fédérale ajouter l'assurance Responsabilité civile – Défense Recours
OBLIGATOIRE**

TARIFS ASSURANCES 2025-2026

<i>Responsabilité civile – Défense Recours</i>	OBLIGATOIRE	18,50 €
<i>Assurance de personne (IA) et Assistance-Secours France/Union européenne/Maroc</i>	Facultative	24,00 €
<i>Assurance de Personne (IA) et Assistance-Secours France/Union européenne/Maroc E1, E2, J1 et J2</i>		19,60 €
<i>Individuelle Accident Renforcée</i>	Facultatives et à condition d'avoir souscrit l'Assurance de Personne et Assistance Secours	48,00 €
<i>Individuelle Accident Renforcée pour bénévole (enregistré sur extranet dans les « Fonctions »)</i>		21,00 €
<i>Extension Monde entier</i>		160,00 €
<i>Extension Paralpinisme</i>		355,00 €

TARIFS ABONNEMENT "LA MONTAGNE ET ALPINISME" 2025-2026

- licencié résidant en France	24,00 €
- licencié résidant à l'étranger	29,00 €
- abonné non licencié résidant en France	38,00 €
- abonné non licencié résidant à l'étranger	43,00 €
- vente au numéro	9,00 €